

Agir pour le climat et notre souveraineté : l'ambition de la Stratégie nationale bas carbone

Diane Simiu*

Le 12 décembre dernier, le jour du 10^e anniversaire de l'accord de Paris, le projet de 3^e Stratégie nationale bas carbone (SNBC) a été publié et transmis aux instances saisies pour consultation.

Cette stratégie est essentielle pour respecter nos engagements climatiques et pour notre souveraineté. La SNBC est notre feuille de route pour diviser par deux nos émissions brutes de GES d'ici 2030, et atteindre la neutralité carbone d'ici 2030, pour respecter nos engagements européens et internationaux. Mais au-delà de la baisse des émissions, cette stratégie vise également à sortir des énergies fossiles, avec un objectif de fin de consommation de charbon à l'horizon 2030, de pétrole d'ici 2045 et de gaz fossile d'ici 2050. Cette stratégie est ainsi essentielle pour la souveraineté française :

- Pour la souveraineté énergétique : nous importons 99 % de nos énergies fossiles, pour 60 Md€/an. Baisser notre consommation de pétrole et de gaz fossile, ce n'est pas « juste » nécessaire pour atteindre nos objectifs climatiques, c'est aussi indispensable pour l'indépendance et la souveraineté énergétique de notre pays, et notre sécurité dans un monde de plus en plus instable. C'est aussi indispensable pour baisser notre facture énergétique, et pour protéger les Français des fluctuations du prix des énergies fossiles liées aux risques géopolitiques, et éviter que la situation de forte hausse des prix de 2022, à la suite de l'agression russe contre l'Ukraine, ne se reproduise. Tenir les objectifs de la SNBC 3 à l'horizon 2030 permettra d'économiser 22 à 39 Md€ sur nos importations d'énergies fossiles.

- Pour la souveraineté industrielle : la SNBC est aussi un plan d'industrialisation pour se doter de capacités de production des technologies dont nous avons besoin, notamment pour électrifier les usages qui utilisent des énergies fossiles (véhicules électriques, batteries à mettre dans les véhicules électriques, pompes à chaleur, électrification des procédés industriels) et réduire notre dépendance aux importations.
- Pour la souveraineté alimentaire, notamment en réduisant notre dépendance aux importations d'engrais et d'alimentation animale.

L'évaluation macro-économique de la SNBC montre qu'elle va créer des emplois par rapport à un scénario tendanciel, et l'évaluation environnementale stratégique (qui fera l'objet d'un avis de l'autorité environnementale) montre qu'elle s'accompagne par ailleurs de cobénéfices pour l'adaptation et la biodiversité, ainsi que pour la santé de nos concitoyens : par exemple, la baisse du trafic de véhicules thermiques permet de réduire la pollution de l'air, qui augmente non seulement le risque de maladies respiratoires, mais aussi cardiovasculaires (hypertension, infarctus du myocarde, AVC, etc.), métaboliques (diabète de type 2, etc.), et neurologiques (Parkinson, etc.), et l'isolation des bâtiments et l'installation de pompes à chaleur permettent de favoriser l'adaptation aux vagues de chaleur, responsables de plusieurs milliers de morts par an.

Cette 3^e édition représente une amélioration notable par rapport à la précédente stratégie.

* Direction générale de l'énergie et du climat.

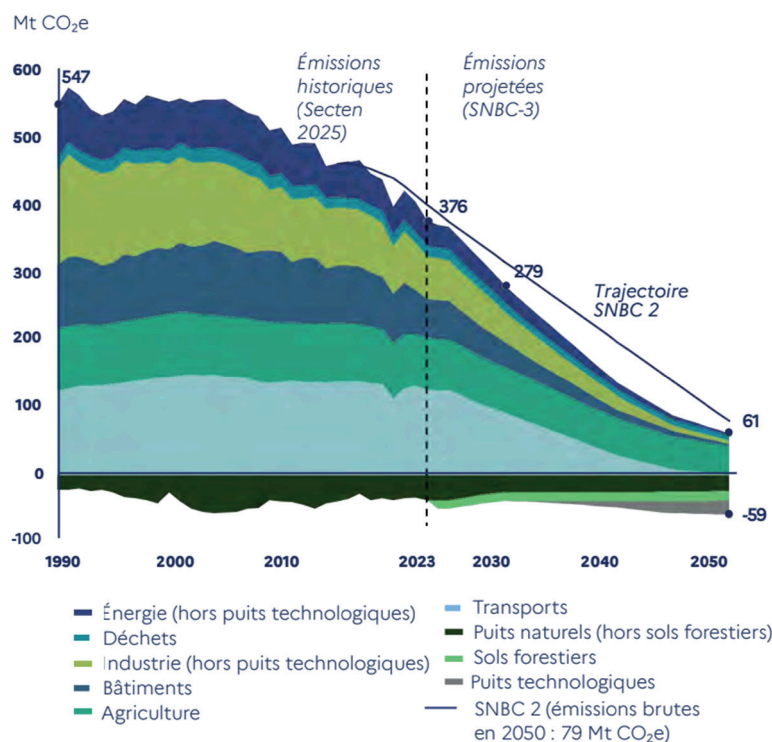


Figure 1. Émissions de CO₂ – historiques et projetées (SNBC)

Source : SNBC 3 - Résumé, <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/3e-strategie-nationale-bas-carbone-snbc-3>

Son élaboration a mobilisé de très nombreux experts : c'est le fruit d'un travail de plus de trois ans, qui a mobilisé les services de six ministères différents, de nombreux partenaires académiques et techniques sur les modélisations sectorielles (notamment Enerdata sur la partie énergétique, le CIRED sur la partie bâtiment, Solagro sur la partie agricole, etc.), mais surtout plusieurs centaines d'experts qui ont participé aux nombreux ateliers et groupes de travail sur les plus de 2000 hypothèses qui sous-tendent la stratégie et la cinquantaine de leviers de décarbonation.

Elle a également fait l'objet de plusieurs étapes de concertation : le forum des jeunes organisé fin 2021, qui a permis de recueillir les contributions de plus de 200 jeunes âgés de 18 à 35 ans, les ateliers pour la stratégie française énergie-climat pilotés par des parlementaires et des élus locaux en 2023, et la concertation nationale qui

s'est tenue fin 2024 avec l'appui de Make.org et a permis de recueillir 7 600 propositions et 1,2 million de votes sur ces propositions.

En conséquence, elle est plus robuste que les précédentes SNBC, grâce à :

- Des tests de sensibilité qui permettent de documenter différentes variantes au scénario central (par exemple en ce qui concerne la trajectoire de croissance du secteur aérien, de la rénovation des logements, des besoins énergétiques liés à l'explosion de l'intelligence artificielle). Pour la première fois, la SNBC intègre une trajectoire sur le numérique permettant de traduire les ambitions françaises exprimées lors du Sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle de février 2025 et la volonté de développer un modèle européen d'«IA frugale».

Agir pour le climat et notre souveraineté : l'ambition de la Stratégie nationale bas carbone

- La vérification des «bouclages» biomasse et électricité, qui permettent d'évaluer la disponibilité des ressources énergétiques pour la transition écologique, et ont des conséquences concrètes : le gouvernement a présenté l'année dernière une proposition de «*merit order*» pour favoriser les usages prioritaires de la biomasse, là où les alternatives sont rares ou trop onéreuses. Cela a permis un recentrage des aides à l'utilisation de biomasse pour les secteurs qui en ont le plus besoin (notamment l'industrie).
- La documentation précise des leviers : les leviers d'action les plus pertinents sont quantifiés avec des indicateurs physiques. Combien de véhicules électriques, combien de pompes à chaleur, combien de rénovations, combien de biocarburants, etc., dans tous les secteurs : secteur du bâtiment, de l'industrie, de la production d'électricité, des déchets, de l'agriculture, des puits naturels, et du numérique. À titre d'exemple, pour le secteur des transports, qui représente un tiers des émissions, la SNBC définit les parts relatives de

l'électrification des véhicules, du report modal, du développement des carburants alternatifs, etc., pour déterminer l'objectif de baisse des émissions du secteur de 26 % d'ici 2030 et 99 % d'ici 2050 (par rapport à 1990).

- L'intégration des dernières connaissances sur l'impact attendu du changement climatique sur nos forêts et sur le potentiel des puits technologiques.
 - Elle définit des objectifs de puits naturels plus réalistes qui intègrent les projections de l'impact du changement climatique sur nos forêts, qui en souffrent déjà (feux de forêt, attaques de scolytes qui diminuent la capacité de stockage de carbone).
 - Elle intègre le potentiel des puits technologiques, notamment le CCS, dans des proportions raisonnables pour reconnaître leur rôle indispensable dans la baisse des émissions sans en faire un prétexte à l'inaction.

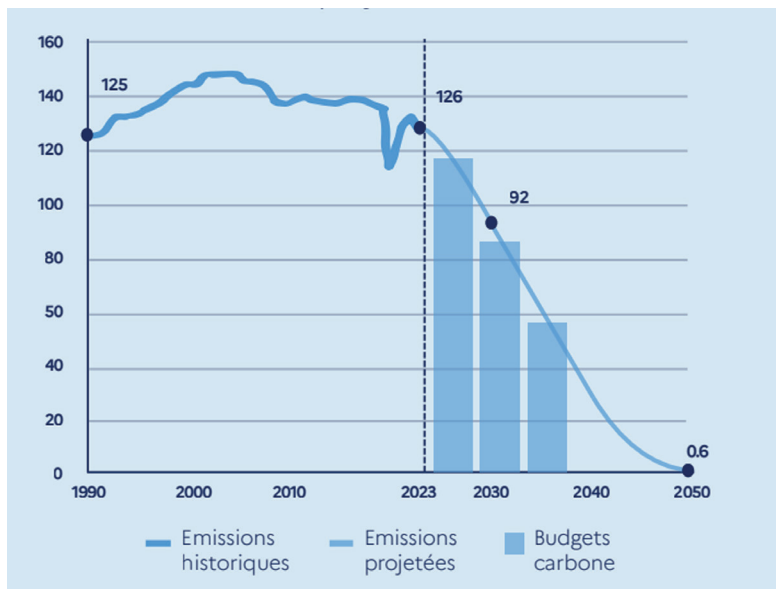


Figure 2. Émissions du secteur du transport (observées et projetées, en Mt CO₂eq)

Source : SNBC3 - Résumé, <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/3e-strategie-nationale-bas-carbone-snbc-3>

Enfin, la SNBC intègre pour la première fois nos émissions importées. La France devient le premier pays à se doter d'une stratégie et d'un objectif pour réduire son empreinte carbone : entre 71 et 79 % d'ici 2050 (par rapport à 2010). Le raisonnement en émissions territoriales ne suffit plus : les émissions importées représentent la moitié de notre empreinte carbone. Les derniers inventaires de l'empreinte montrent que nous sommes sur la bonne voie : nous diminuons notre empreinte car nos importations sont moins carbonées. Cette priorité se traduit de manière concrète dans nos politiques publiques, par exemple via la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, le déploiement de l'affichage environnemental, la lutte contre la *fast fashion*, etc.

Les consultations obligatoires sur le projet de SNBC sont en cours, le Conseil national de la transition écologique et le Haut conseil pour le climat rendront par exemple leur avis en février. Le projet va évoluer pour intégrer ces retours, la nouvelle version fera l'objet d'une dernière consultation du public par voie dématérialisée, qui pourra encore donner lieu à des modifications avant l'adoption du décret qui actera la version finale avant l'été. Avec le 3^e plan national d'adaptation au changement climatique, dont nous fêterons en mars le premier anniversaire, et la publication le 13 février dernier de la 3^e Programmation pluriannuelle de l'énergie, le cadre de travail énergie-climat pour les prochaines années est en place.

BIOGRAPHIE

Diplômée de l'École polytechnique et titulaire d'une maîtrise en génie de l'environnement de l'Université de Californie à Berkeley, **DIANE SIMIU** a commencé sa carrière dans le conseil en développement durable, d'abord chez PricewaterhouseCoopers à Paris puis à ICF International à Londres. En 2009, elle a rejoint la Direction de l'énergie et du climat en tant que cheffe du bureau des marchés du carbone, avant de prendre la direction des programmes du WWF France en 2014. Après l'élection présidentielle de 2017, elle est devenue conseillère technique en charge de l'écologie aux cabinets du président de la République et du Premier ministre. En 2019, elle a été nommée adjointe du commissaire général au développement durable au ministère de la Transition écologique, et en 2023, directrice du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air.